

Initiative citoyenne européenne - réponses au questionnaire

1 - Considérez-vous qu'un tiers du nombre total des États membres constituerait le «nombre significatif d'États membres» requis par le traité? **OUI**

Dans la négative, quel seuil jugeriez-vous approprié, et pourquoi?

2 - Considérez-vous que 0,2 % de la population totale d'un État membre constitue un seuil approprié? **NON**

Dans la négative, avez-vous d'autres propositions à faire à cet égard en vue de garantir qu'une initiative citoyenne soit véritablement représentative d'un intérêt commun à l'échelle de l'Union? **0,1%**

3 - L'âge minimum requis pour soutenir une initiative citoyenne européenne devrait-il être lié à celui requis dans chaque État membre pour participer à l'élection du Parlement européen? **OUI**

Dans la négative, quelle autre solution jugeriez-vous adéquate, et pour quelle raison?

4 - Serait-il suffisant et adéquat d'exiger d'une initiative citoyenne qu'elle indique clairement l'objet et les objectifs de la proposition que la Commission est invitée à soumettre? **OUI**

Quelles autres exigences, le cas échéant, devraient être arrêtées concernant la forme et le libellé d'une initiative citoyenne?

5 - Pensez-vous qu'il devrait exister, à l'échelle de l'UE, un ensemble commun d'exigences procédurales applicables à la collecte, à la vérification et à l'authentification des signatures par les autorités des États membres? **PAS PAR LES AUTORITES DES ETATS, MAIS PAR LE PARLEMENT EUROPEEN**

Dans quelle mesure les États membres devraient-ils être autorisés à prévoir des dispositions spécifiques au niveau national?

Des procédures particulières sont-elles nécessaires pour garantir que les citoyens de l'UE puissent soutenir une initiative citoyenne quel que soit leur pays de résidence? **CERTAINEMENT**

Les citoyens devraient-ils pouvoir soutenir une initiative citoyenne par voie électronique? **OUI**

Dans l'affirmative, quelles mesures de sécurité et d'authentification devraient être prévues? **A DEFINIR AVEC LES TECHNICIENS AD HOC**

6 - Un délai devrait-il être prévu pour la collecte des signatures? **OUI**

Dans l'affirmative, estimez-vous qu'un délai d'un an serait suffisant? **OUI**

7 - Pensez-vous qu'un système obligatoire d'enregistrement des initiatives proposées soit nécessaire? **OUI**

Dans l'affirmative, accepteriez-vous que cet enregistrement puisse être effectué via un site Internet spécifique mis à disposition par la Commission européenne? **OUI**

8 - Quelles exigences spécifiques devraient être imposées aux organisateurs d'une initiative afin de veiller à la transparence et au contrôle démocratique? **QUE LEUR IDENTITE SOIT RENDUE PUBLIQUE ET CONTROLABLE PAR TOUS**

Convenez-vous que les organisateurs devraient fournir des informations sur l'appui et le financement qu'ils reçoivent dans le cadre d'une initiative? **OUI**

9 - Un délai devrait-il être prévu pour l'examen par la Commission d'une initiative citoyenne? **SIX MOIS**

10 - Faut-il introduire des règles pour empêcher la présentation successive d'initiatives citoyennes sur le même thème? **OUI**

Dans l'affirmative, serait-il utile de prévoir des éléments de dissuasion ou des délais? **UN DELAI DE 18 MOIS MINIMUM**